



Direction des ressources humaines Groupe  
Direction du développement professionnel

## Dispositif de RPP III.2 Spécialiste sécurité SI Décision d'ouverture nationale et calendrier de mise en œuvre

### DATE D'APPLICATION

A partir du 25 janvier 2021

### EN SYNTHÈSE

Ouverture du dispositif de promotion par Reconnaissance du Potentiel Professionnel (RPP) Classe III Niveau 2 pour les postiers ayant suivi le cursus de formation « Analyste Cybersécurité » et publication du calendrier associé.

### DESTINATAIRES

Tous services

### ABROGATION

### CONTACT

Correspondants RH Branches

Valérie DECAUX  
Directrice des ressources humaines du Groupe

Référence : DECISION\_2021\_9  
Date : 26 janvier 2021



**Ouverture du dispositif de promotion par Reconnaissance du Potentiel Professionnel (RPP) pour l'accès aux fonctions décrites dans le tableau ci-dessous pour les postiers ayant suivi le cursus de formation Analyste Cybersécurité.**

La Directrice Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines du Groupe La Poste

Vu le décret n°2007-1330 du 10 septembre 2007 relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des cadres de La poste (JO du 12 septembre 2007)

Vu la décision du 2 septembre 2019 portant nomination de Mme Valérie DECAUX en qualité de Directrice Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines du Groupe La Poste

Vu la décision n°256-01 du 13 septembre 2007 relative à la mise en œuvre de la promotion des fonctionnaires (BRH 2007 RH 121)

Vu la décision n°256-02 du 13 septembre 2007 relative à la mise en œuvre de la promotion des salariés (BRH 2007 RH 122)

Vu la Décision\_2020\_1 du 16 septembre 2020 relative à la nature et liste des pré-requis pouvant être exigés dans le cadre de la RAP et de la RPP

Vu la circulaire du 30 mars 2007 relative à la réouverture du droit d'option (BRH 2007 RH 66, p.389)

Vu la Décision\_2020\_3 du 16 Septembre 2020 relative à la nature des épreuves et des modalités de la sélection mise en œuvre dans le cadre de la reconnaissance du potentiel professionnel (RPP) Classe III niveau 2 « Spécialiste Sécurité SI » pour les postiers ayant suivi le cursus de formation « Analyste Cybersécurité »,

Décide :

**Article 1**

Un dispositif de promotion par Reconnaissance du Potentiel Professionnel (RPP) pour l'accès à la classe III niveau 2 pour les postiers ayant suivi le cursus de formation Analyste Cybersécurité :

- Nombre de places offertes :

Famille professionnelle	Filière	Fonction	National
<b>SUPPORT</b>	<b>Système d'information</b>	Spécialiste Sécurité SI	3

- Millésime d'appréciation : **dernier entretien réalisé**



## - Bassins de candidature

Dispositif salariés et agents contractuels de droit public : **National**

Dispositif fonctionnaires : **National**

## - Conditions de candidature :

Salariés (en CDI) :	ACC I.1 à II.3 justifiant de 3 ans au moins d'activité en continu à La Poste ou dans une filiale de La Poste dont un an minimum dans le niveau de classification détenu à la date de clôture des inscriptions.
Agents contractuels de droit public :	Niveau de poste I.1 à II.3 et justifiant de 3 ans au moins d'activité en continu à La Poste à la date de clôture des inscriptions.
Fonctionnaires	ATGS, ATG1, ATG2, APN1, APN2, AP comptant au moins 3 ans de services effectifs à La Poste ou dans ses filiales dont 1 an dans leur grade à la date de clôture des inscriptions. CTDIV, CTINT, CDTCl, R3 et autres grades de reclassement de niveau inférieur comptant 3 ans au moins de services effectifs à La Poste ou dans ses filiales dont 1 an dans leur grade à la date de clôture des inscriptions.
<b>Prérequis</b>	Attestation de suivi du cursus de formation « Analyste Cybersécurité »

**Calendrier de programmation du dispositif de promotion** [Voir en annexe](#)

### Article 2

Pour les personnels fonctionnaires, ce dispositif de promotion se traduit par un concours interne d'accès au grade de cadre classe III niveau 2

### Article 3

La présente décision sera publiée sur Mémoscope et sur le site Documentation Professionnelle.



## Annexe

**Calendrier de programmation du dispositif de promotion  
Reconnaissance du Potentiel Professionnel (RPP) 2020  
RPP III.2 : Spécialiste Sécurité SI (parcours 2019-2020)**

Branche	Classe Niveau	Famille Professionnelle	Filière	Code fonction	Fonction	Pré requis Session	Code GEP	Code Concours	Date limite d'ouverture	Inscription via e-promo Date de clôture des inscriptions - dossiers COMPLETS	Admissibilité examen dossier candidat	Entretien d'admission (RPP)	Jury Admission	Publication des résultats sous Net RH	Date de nomination
Groupe Siège	III-2	SUPPORT	SYSTÈME D'INFORMATION	35804	SPECIALISTE SECURITE SI	attestation de fin de cursus formation "Analyste Cybersécurité"	0FLJA	2 32-047-4-35-804	25/01/2021	22/02/2021	23/02/2021	26/02/2021	03/03/2021	05/03/2021	08/03/2021
<p>Dossier COMPLET =            *CV            *Projet professionnel            *Prérequis: attestation de fin de cursus "Analyste Cybersécurité"</p>															

DECISION\_2021\_9